



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de conseillers : 37

- Présent(e)s : 30

- Pouvoirs : 6

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt, le 20 Janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 10 Janvier, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle Plantier, Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de M. Jean-Jacques BRUN.

Secrétaire : Mme Mireille BONNEFOY

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Patrice BERTRAND, Christian GAMET, Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marenes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Eric CAMUS a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)

Mme Isabelle JANIN a donné pouvoir à Mme Sylvie ALBANI (Communay)

M. Lilian CARRAS a donné pouvoir à M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)

Mme Annick FRANCOIS a donné pouvoir à M. Yves PLANTIER (St Symphorien d'Ozon)

Mme Mireille SIMIAN a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Jean-François FRAISSE a donné pouvoir à Mme Laurence MARTINEZ (Ternay)

Excusé(e)s :

M. Yves BOUCRY (Sérézin du Rhône)

Absent non excusé :

/

---

---

**RAPPORT 1 : Convention relative à la mise en réseau des bibliothèques de la CCPO**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la convention relative à la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la CCPO comprenant les éléments susvisés, **annexée à la présente délibération.**

---

---

**RAPPORT 2 : Adhésion au service de médecine préventive du CDG 69**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du cdg69 et **AUTORISE** le Président à signer la convention **annexée à la présente délibération ;**
- **DIT** que le montant de la participation est fixé à 70 euros par agent pour 2020 et 80 euros par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés au chapitre 012.

---

---

**RAPPORT 3 : Exercice 2020 – Ouverture de crédits d'investissement**

---

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué aux finances

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :*

- **DECIDE** de l'ouverture de 793 200,00 € de crédits d'investissement en dépenses et de 26 000,00 € de crédits d'investissement en recettes ;
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au BP 2020 du budget principal.

---

---

**RAPPORT 4 : Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique conjointe pour l'extension de la zone d'activité économique du Val de Charvas à Communay**

---

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au développement économique

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de prendre acte du rapport et des avis favorables formulés par le commissaire-enquêteur suite aux enquêtes publiques conjointes préalable à la DUP, pour la Mise En Compatibilité du PLU de Communay et enquête parcellaire, tout en prenant en considération les deux recommandations dans la suite donnée au projet
- **DECIDE** en prenant appui sur les résultats de ces enquêtes, de réaffirmer l'intérêt général de cette opération et la volonté de la CCPO de poursuivre sa réalisation conformément à la stratégie économique et au positionnement de la CCPO au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.

---

---

**RAPPORT 5 : Convention n°1 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre du programme Habiter Mieux**

---

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au logement

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution pour le versement d'une aide à la rénovation thermique de 1 000 € ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 65.

---

---

**RAPPORT 6 : Garantie partielle d'emprunt octroyée à ALLIADE HABITAT pour l'opération sise 64, route de Sérézin à Ternay**

---

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au logement

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'octroi de la garantie d'emprunts à hauteur de 20% soit un montant de **204 013,60€**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 020 068 € souscrit par l'Emprunteur, la Société ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et au charges et conditions du Contrat de Prêt n°97247 constitué de 4 lignes du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, tous les documents afférents à ce dossier.

---

**RAPPORT 7 : Convention d'adhésion 2020 entre l'Agence Locale de la Transition Energétique 69 et la CCPO**

---

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au logement

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :*

- **ADHERE** à l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) pour l'année 2020 ;
- **VERSE** une cotisation d'adhésion à hauteur de 0.60€/habitant/an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2020 au chapitre 011.

---

**RAPPORT 8 : Présentation du rapport d'activités 2018 du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL)**

---

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :*

- **PREND** acte du rapport d'activités 2018 du SEPAL

---

**RAPPORT 9 : Rapport annuel 2019 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

---

Rapporteur : Monsieur Jacques BLEUZE, Vice-président délégué à l'accessibilité

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :*

- **PREND** acte du rapport annuel 2019 établi par la commission intercommunale pour l'accessibilité **annexé à la présente délibération** ;
- **DIT** que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, au Président du Département du Rhône, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments communaux, des installations et lieux de travail concernés ;

---

**RAPPORT 10 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et la Mission Locale Rhône Sud-Est**

---

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Vice-président délégué à l'emploi

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est **annexée à la présente délibération** ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2020 de la CCPO chapitre 65.

---

---

**RAPPORT 11 : Implantation d'un container sur la parcelle cadastrée AH n° 150 à Saint-Symphorien-d'Ozon – Autorisation de déposer une déclaration préalable**

---

---

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Vice-Président délégué au Patrimoine

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DIT** qu'une déclaration préalable est nécessaire avant l'implantation d'un container d'entreposage sur une partie de la parcelle AH n° 150, sise rue du Stade à SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON, propriété de la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces de la déclaration préalable inhérentes à ce projet.

---

---

**RAPPORT 12 : Avenant 1 au marché subséquent 2019-06 – Aménagement du carrefour de la montée Saint Mayol et de la rue Neuve à Ternay**

---

---

Rapporteur : Monsieur Jacky ROZIER, Vice-président délégué à la voirie

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°2019.28.00 pour le marché subséquent 2019-06 – Aménagement du carrefour de la montée Saint Mayol et de la rue Neuve à Ternay ;
- **AUTORISE** le président à signer ledit avenant n°1 avec la société DUMAS, d'un montant de 19 618.25€ HT ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget BP 2020 de la CCPO au chapitre 23.

---

---

**RAPPORT 13 : Autorisation de signature de l'avenant n°2 à l'accord cadre à bons de commande d'entretien de la voirie communautaire**

---

---

Rapporteur : Monsieur Jacky ROZIER, Vice-président délégué à la voirie

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°2 à l'accord cadre à bons de commande n°2016.16.00 avec la société PERRIER TP ;
- **DIT** que l'avenant prévoit la date de fin de l'accord cadre au 31 janvier 2020.

---

---

**RAPPORT 14 : Avenant n°2 à l'accord cadre à marchés subséquents de travaux publics de voirie**

---

---

Rapporteur : Monsieur Jacky ROZIER, Vice-président délégué à la voirie

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à l'accord cadre n°2017.17.00 de travaux publics de voirie sur le territoire de la CCPO prévoyant la modification de l'article 5-2 du CCAP des marchés subséquents ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer ledit avenant n°2 avec chaque société attributaire de l'accord cadre.

**Décisions du Bureau :**

- N°B51.19 :** Signature d'un marché n°2019-39-00 pour réaliser les travaux de création d'une voie nouvelle entre la rue du Sillon et la Rue Georges Brassens à Communay  
Montant : 177 678,05 € HT soit 213 213,66 € TTC  
Société : DUMAS
- N°B52.19 :** Signature d'un marché n°2019-40-00 pour réaliser les travaux de voirie sur le parc d'activités de Charvas Sud à Communay  
Montant : 167 661,18 € HT soit 201 193,42 € TTC  
Société : DUMAS
- N°B53.19 :** Signature d'un marché n°2019-41-00 pour réaliser les travaux de voirie complémentaires sur le parking de la maison des associations à Marennes  
Montant : 71 405,05€ HT soit 85 686,06 € TTC  
Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES
- N°B54.19 :** Autorisation d'acquisition de parcelle cadastrée section B n° 2036 dans le cadre du projet de la Montée de l'Eglise à Chaponnay  
Montant : 77 m2 au prix de 150€ m2 soit 11 550 €  
Particulier : Propriétaire privé
- N°B55.19 :** Autorisation d'acquisition de parcelle cadastrée section D n°1563 dans le cadre du projet d'élargissement de la Route de la Croix de Pierre sur la commune de Marennes afin de sécuriser les usagers  
Montant : 590 m2 au prix de 5€ du m2 soit un montant total de 2 950.00 €  
Particulier : Propriétaire privé
- N°B56.19 :** Autorisation d'acquisition de parcelle cadastrée section AM n°48p dans le cadre du projet d'élargissement de la Rue des Verchères avec la création de trottoirs à Sérézin du Rhône  
Montant : 38 m2 au prix d'un euro le m2, avec un garage au prix de 5 000 €, soit 5 038 €  
Particulier : Propriétaire privé
- N°B57.19 :** Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques communales - annule et remplace la décision n° B40.19  
Montant : 9 943,73 €  
Organisme : DRAC
- N°B58.19 :** Autorisation de signature de convention relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement du parking cars et véhicules devant le collège J. Prévert à St Symphorien d'Ozon  
Montant alloué : 100 000 €  
Organisme : Département du Rhône
- N°B59.19 :** Autorisation de signature d'un marché n° 2019.42.00 pour réaliser des travaux de voirie Montée de la Rue et Allée des Chênes à Chaponnay et Rue des Perrières et Rue du Mazet à Communay  
Montant : 71 563,00 € HT soit 85 875,60 € TTC  
Société : SEEM
- N°B60.19 :** Autorisation de signature d'un marché n° 2019.43.00 pour réaliser des travaux d'aménagement de la voirie Rue des Gordes et Rue des Pachottes à Simandres  
Montant : 125 941,89 € HT soit 151 130,27 € TTC  
Société : DUMAS

**N°B61.19 :** Autorisation de signature d'un marché n° 2019.44.00 pour réaliser des travaux de voirie Chemin du Fornion, Rue Centrale et Rue Louis Buyat à Chaponnay  
Montant : 67 374,77 € HT soit 80 849,73 € TTC  
Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES

**Décisions du Président :**

**N°35.19 :** Signature d'une convention de subvention pour un déploiement de FACILARENO sur le Rhône et d'autoriser l'ALTE69 à collecter et reverser la somme de 3 454.00 € à l'association DOREMI  
Montant : 3 454.00 €  
Organisme : ALTE 69

**N°36.19 :** Signature d'une convention de travaux sur la parcelle cadastrée section AM n°48p pour le projet d'élargissement de la Rue des Verchères à Sérézin du Rhône  
Montant : néant  
Particulier : propriétaire privé

**N°01.20 :** Signature d'un contrat d'abonnement annuel PACK DEMAT n° 2020.01.00 pour assurer la publicité des avis, l'e-diffusion des dossiers de consultation, la réception électronique des plis et la communication électronique sur un profil acheteur pour les procédures de marchés publics pour une durée de 3 ans  
Montant : 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC  
Société : DEMATIS

**N°02.20 :** Signature d'un contrat de prestations de services n° 2020.02.00 pour assurer les vérifications réglementaires électriques, gaz et techniques des bâtiments de la CCPO  
Montant : 490.00 € HT/an soit 588.00 € TTC/an  
Société : DEKRA INDUSTRIAL

**N°03.20 :** Signature d'un contrat de prestations de services n° 2020.03.00 pour effectuer la dératisation de la ZI Chapotin à Chaponnay  
Montant : 1 248.00 € HT/an soit 1 497.60 € TTC/an  
Société : ACEDRA

Saint Symphorien d'Ozon  
Le 27/01/2020

Jean-Jacques BRUN  
Président

